



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA CIRCULATION
SECTION PERMIS DE CONDUIRE

télécopie : 01 64 71 78 11

DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE **APRES UNE VISITE MEDICALE CHEZ UN MEDECIN AGREE**

En cas d'aptitude, le certificat médical vous autorise à conduire les véhicules des catégories de permis que vous détenez déjà, dans le délai maximal de 2 mois qui suit la date de votre examen médical.

NE VOUS DEPLACEZ PAS EN PREFECTURE OU SOUS-PREFECTURE

1) Vous remplissez la demande ci-dessous :

Je soussigné

NOM : Nom d'épouse :

Prénom :

né(e) le à

domicilié(e) à

Code postal : Ville :

Téléphone n° : N° du permis :

Demande le renouvellement de mon permis de conduire pour proroger la validité de l'aptitude médicale.

2) Vous joignez obligatoirement les pièces suivantes :

- 2 photographies d'identité de format 4x4 récentes, identiques et de face ; vous inscrivez votre nom au dos
- l'original de votre permis de conduire (vous conservez une copie recto-verso du permis de conduire),
- la photocopie lisible du certificat médical (vous conservez l'original du certificat médical pour conduire),
- la photocopie de votre titre d'identité : * Carte nationale d'identité ou passeport même périmé depuis moins de 5 ans
* Carte de séjour en cours de validité
- une enveloppe timbrée à 0,53 € sur laquelle vous inscrivez votre nom et votre adresse pour l'expédition de votre nouveau permis.

3) Vous adressez la demande et les pièces en préfecture ou sous-préfecture de l'arrondissement dont dépend votre domicile.

Sous-Préfecture de Fontainebleau Commission médicale 77305 FONTAINEBLEAU CEDEX

Sous-Préfecture de Meaux Commission médicale 77109 MEAUX CEDEX

Préfecture de Melun Commission médicale 77010 MELUN CEDEX

Sous-Préfecture de Provins Commission médicale 77487 PROVINS CEDEX

Sous-Préfecture de Torcy Commission médicale 77204 MARNE LA VALLEE CEDEX

Pour connaître l'arrondissement de votre commune ; consultez la liste :

- en mairie,
- chez votre médecin,
- sur internet : www.seine-et-marne.pref.gouv.fr, dans la rubrique formalités à effectuer par les particuliers – permis de conduire